**PRIX ICOM POUR LES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES MUSEES**

**PROCESSUS D’EVALUATION DES PROJETS**

*Ce formulaire d’évaluation est adressé aux entités de l'ICOM (comités nationaux, comités internationaux, alliances régionales ou organisations affiliées) qui ont participé à la session de formation le 13 ou le 14 février ou aux sessions de rattrapage. Le formulaire d’évaluation doit être envoyé au candidat pour qu'il le joigne à la soumission de son projet. Le formulaire d’évaluation doit être complété par le représentant désigné de l'entité de l'ICOM sur la base des informations indiquées dans les demandes envoyées par les candidats (institutions muséales).*

**INFORMATIONS GÉNÉRALES (à remplir par le demandeur)**

Nom de l'institution qui soumet le projet :

Titre du projet :

Sous quelle catégorie ("P") le projet est-il soumis ? Choose one option

**FORMULAIRE D’EVALUATION (à remplir par le représentant de l’entité ICOM)**

**Nom de l'entité de l'ICOM (CN/CI/AR/OA) qui remplit le formulaire d'évaluation du projet :**

**Sur la base des connaissances que vous avez acquises lors des sessions de formation, veuillez répondre à chacune des questions ci-dessous :**

1. **Décrivez brièvement comment, selon vous, le projet contribue au "P" tel qu'il est indiqué dans la demande :**
2. **Liste des cibles des objectifs de développement durable (ODD) telles qu'indiquées dans la candidature :**

Cible ODD 1 :   
Cible ODD 2:   
Cible ODD 3:

1. **Veuillez confirmer si le projet a contribué à atteindre les cibles respectives des Objectifs de développement durable (ODD) et fournir un commentaire pour justifier votre réponse.**

Cible ODD 1 Oui Non  
Commentaire :

Cible ODD 2 Oui Non  
Commentaire :

Cible ODD 3 Oui Non  
Commentaire :

1. **Le Prix ICOM accepte les candidatures d'institutions qui respectent les 10 principes du** [**Pacte mondial des Nations unies**](https://pactemondial.org/)**. En cochant cette case, vous confirmez que l'institution candidate a indiqué sa conformité aux principes suivants :**

**Droits Humains**

* Les musées se doivent de promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l’homme ;
* veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l’homme.

**Normes internationales du travail**

* Les musées se doivent de respecter la liberté d’association et reconnaître le droit de négociation collective ;
* contribuer à l’élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
* contribuer à l’abolition effective du travail des enfants ;
* contribuer à l’élimination de toute discrimination en matière d’emploi et de profession.

**Environment**

* Les musées se doivent d’appliquer l’approche de précaution face aux problèmes touchant l’environnement ;
* prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d’environnement ;
* favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement.

**Lutte contre la corruption**

* Les musées se doivent d’agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l’extorsion de fonds et les pots-de-vin.

\*adapté du Pacte mondial des Nations unies

**SIGNATURE**

**Représentant.e de l’entité ICOM**

Je, soussigné.e [nom de famille, nom du représentant de l'entité ICOM] approuve par la présente le projet susmentionné au nom de l'entité ICOM que je représente.

Signature:

**Président.e de l’entité ICOM**

Je, [nom de famille, nom du/de la président.e de l'entité ICOM] approuve par la présente cette évaluation.

Signature: